L'ADOPTION DU PROJET BRITANNIQUE AU COMITÉ DE LONDRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Comité de non-intervention, qui s'est ajourné après une séance d'une heure, se réunira à 16 heures.

Entre-temps, ses membres consulteront leurs gouvernements.

L'ajournement de la réunion du Comité de non-intervention à 16 heures, est dû au fait que certains délégués n'étaient pas en possession des instructions complètes de leurs gouvernements.

L'ambassadeur de France, dont c'était également le cas, s'est fait leur interprète pour demander un ajournement de quelques heures, qui a été immédiatement accepté par le Comité.

Les points de détails seraient confiés au sous-comité du Président

Londres, 16. — La séance de ce matin du Comité de non-intervention a débuté par un exposé de lord Plymouth qui a même le plan britannique dont chaque gouvernement avait été saisi séparément.

Au nom du Reich, M. von Ribbentrop a déclaré que le projet anglais pouvait être considéré comme une base de discussion. Il a annoncé ensuite que son gouvernement étudiait les détails du plan et qu'il proposerait une modification de certains d'entre eux. Puis l'ambassadeur a exprimé l'espoir que la collaboration des deux parties en conflit en Espagne prévue par le plan sera effective et a fait ressortir que l'attitude de ces parties sera un facteur décisif. Enfin il a proposé que l'on confie la discussion des points de détail au sous-comité du président.

Puis le comte Grandi a accepté le plan anglais comme base de discussion, s'est déclaré prêt à l'examiner dans un esprit de compromis et de collaboration, et a suggéré lui aussi d'en confier l'étude au sous-comité du président.

Le délégué polonais s'est déclaré en faveur de la même procédure.

Successivement les délégués de la Norvège, de la Grèce, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de la Suède, du Danemark, de la Yougoslavie, de la Finlande et de l'Irlande ont apporté l'adhésion de leurs gouvernements en faveur de la prise en considération du plan britannique. A la demande de M. Corbin, afin que toutes les délégations puissent exprimer leurs vues avec autant de précision que certaines l'avaient fait ce matin, il a été décidé de renvoyer la séance à 16 heures cet après-midi, ce qui donnera à tous les représentants le temps de prendre un dernier contact avec leurs capitales.

LA DÉCLARATION DE M. CORBIN

Londres, 16. — La deuxième séance plénière du Comité de non-intervention s'est ouverte peu après 16 h. 30.

Au nom du Gouvernement Français, M. C. Corbin, a fait la déclaration suivante :

Le Gouvernement Français apprécie sincèrement l'effort qui a été fait par le Gouvernement Britannique et le travail accompli par ses experts, en présentant la proposition soumise aujourd'hui à l'examen du Comité pour s'efforcer de sauver l'accord de non-intervention, menacé dans son essence par l'émiettement du contrôle.

Dans les quelques paroles qu'il a prononcées au début de la séance, le Président nous a représenté cette proposition comme un ensemble dont les différentes parties se conditionnent réciproquement. C'est en effet, le caractère le plus frappant de ce projet qui établit un rapport entre la reconnaissance des droits de belligérants, elle-même subordonnée à des réserves et l'exécution préalable de certaines conditions.

Ces conditions portent sur deux points principaux : Le premier, concernant l'établissement d'observateurs dans les ports espagnols ; le second portant sur le retrait des volontaires étrangers.

En ce qui concerne le retrait des volontaires, le Gouvernement Français ne peut que se féliciter de voir cet aspect du problème, dont il a eu si souvent l'occasion de souligner l'importance, prendre maintenant figure essentielle dans le développement de nos travaux. Il espère vivement que l'étude qui devra être entreprise permettra de donner une impulsion décisive au règlement effectif de cette question capitale et ainsi d'apporter une modification fondamentale et nécessaire aux conditions dans lesquelles se présente aujourd'hui le problème espagnol.

Il estime nécessaire étant donné la subordination à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, que les deux questions dont il s'agit, soient clairement élucidées avant que ne soient discutées les modalités de la reconnaissance de la belligérance au sujet desquelles il aura, bien entendu à présenter ses observations en temps utile.

Au cours de la discussion à laquelle donnera lieu la mise au point de ce projet, le Gouvernement Français aura naturellement l'occasion d'exprimer ses vues sur certains de ses éléments et notamment sur les relations logiques à établir entre le contrôle terrestre et le contrôle naval, conformément aux principes dont le Comité s'est toujours inspiré. Il souhaite en tout cas, que les décisions qui seront prises aboutissent à un renforcement de contrôle, de nature à rendre à l'opinion publique de tous les pays participants, une pleine confiance dans l'application de l'accord de non-intervention. A ce point de vue il relève avec satisfaction la mention faite dans le projet britannique de l'importance qui s'attache à l'organisation d'un contrôle aérien.

Le Comité peut être assuré que le Gouvernement français qui n'a cessé de montrer son esprit de coopération et sa volonté constructive depuis qu'il a obtenu l'adhésion de vingt-sept Etats européens au principe de non-intervention, manifestera les mêmes dispositions dans l'étude qui doit s'engager. Il semble que la meilleure procédure à suivre pour ce travail serait de confier au Sous-Comité l'examen del a proposition britannique qui doit servir de base à nos discussions.

Le plan britannique est accepté

Londres, 16. — Le Comité de non-intervention a terminé ses délibérations à 17 heures. Tous les délégués ont accepté le plan transactionnel britannique comme base de discussion. L'examen de ce projet se poursuivra mardi prochain au sein du Sous-Comité de non-intervention.

Une protestation du parti communiste français

Paris, 16. — Le bureau politique du Parti communiste français s'est réuni, ce matin sous la présidence de M. Marcel Cachin, sénateur de la Seine. Le bureau politique a procédé notamment à l'examen de la situation extérieure, et il s'est élevé avec la plus grande vigueur contre le projet du Gouvernement anglais, tendant à reconnaître le droit de belligérance au général Franco.

Après avoir constaté que le Congrès socialiste de Marseille a demandé aux Ministres socialistes d'agir au sein du Gouvernement pour que ne soient pas reconnus les droits de belligérance aux armées rebelles, le bureau politique a exprimé son étonnement de voir que le Gouvernement français a, en fait, accepté de reconnaître les droits de belligérance aux insurgés.

Le bureau politique a décidé de demander au Parti socialiste qu'ait lieu prochainement la réunion du Comité d'entente du Parti communiste et Parti socialiste.

LE VOYAGE DE RETOUR DU « CALEDONIA » ET DU « CLIPPER »

La deuxième phase de l'essai d'établissement d'une liaison commerciale aérienne transatlantique s'est terminée hier avec succès.

Les hydravions géants « Caledonia » et « Clipper », partis, il y a une quinzaine de jours, le premier de Foynes (Irlande) et le second de Botwood (Terre-Neuve) pour la traversée de l'Océan, ont effectué leur voyage de retour.

Les deux avions se croisent au milieu de l'Océan

Londres, 16. — Le « Caledonia » et le « Clipper » se sont croisés au milieu de l'Atlantique, cette nuit, à 3 h. (G.M.T.).

Le « Caledonia » volait à une vitesse moyenne de 225 km.-heure, tandis que le « Clipper », qui avait le vent debout, filait à environ 170 km.-heure.

Les conditions météorologiques étaient dans l'ensemble assez bonnes.

La position des avions

Londres, 16. — A 7 heures, ce matin, le « Caledonia » indiquait qu'il volait à une vitesse de 250 km.-heure et qu'il se trouvait à environ 725 kilomètres de Foynes, cependant que l'american « Clipper » se trouvait à environ 800 kilomètres de Botwood.

287 km de moyenne horaire

Londres, 16. — La Compagnie des Imperial Airways a reçu ce matin, à 9 h., un message du capitaine Wilcockson, commandant du « Caledonia », annonçant qu'il comptait arriver à Foynes à 10 h. 40. L'hydravion aurait ainsi accompli la traversée de l'Atlantique, soit un trajet de 3.194 km., à une vitesse moyenne horaire de 287 kilomètres.

L'arrivée à Foynes du « Caledonia »

Londres, 16. — L'hydravion « Caledonia », des Imperial Airways, a améri à Foynes, à 9 h. 32 (G.M.T.). Il a effectué le trajet entre Botwood et Foynes en 12 h. 07.

L'arrivée du « Clipper » à Botwood

Botwood (Terre-Neuve), 16. — Le « Pan-American Clipper » a améri à Botwood, à 10 h. 49 (G.M.T.).

LE GÉNÉRAL NEDITCH VA VISITER LES FORTIFICATIONS DE L'EST

Paris, 16. — Le général Neditch, chef d'état-major de l'armée yougoslave est parti, cematin en compagnie de M. Glitchitch, attaché militaire de Yougoslavie à Paris, et du colonel Porovitch, son chef de cabinet, pour Châlons-sur-Marne et le camp de Mailly, où il visitera les installations d'artillerie et le matériel motorisé. Le général Neditch se rendra ensuite à Verdun où il visitera la ville, puis fera un pélerinage à l'ossuaire de Douaumont.

De Verdun, il ira visiter Metz et les fortifications de la région de l'Est ainsi que Strasbourg.

Ce voyage durera jusqu'à mardi soir. Le général Neditch rentrera ensuite à Paris.

INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD DE LA FRANCE

RÉSULTATS DES EXAMENS DE SORTIE

1° Ont obtenu le diplôme d'ingénieur civil : MM. Ocepek, Grimonprez, Wagon, Borrewater, Boulanger, Galand, Trancart, Derome, Descamps, Plane, Lebois, Lavie, Coolen, Maes, Chantraine, Hamon, Fournier, Pécheux, Gérard, Kopelowicz Cochon, Bardy, Duplouy, Boidin, Delloye, Bernard Léon, Carde, Willoqueaux, Robyn.

2° Ont obtenu le certificat de capacité de génie civil : MM. Rossat, Robert, Bouquiaux, Dolez, Bernard Pierre.

SUR LE FRONT DE MADRID, LES RÉPUBLICAINS AMÉLIORENT LENTEMENT LEURS POSITIONS

Madrid, 16. — Les troupes gouvernementales améliorent lentement mais sûrement leurs positions sur les fronts proches de la capitale. Dans les secteurs de Carabanchel d'Usera et de la route d'Estramadure, par une série de mouvements enveloppants les républicains contraingnent les insurgés à céder chaque jour du terrain.

Dans le secteur nord, les républicains continuent à exercer une forte pression dans le secteur de Las Rozas en direction de Majada Honda.

Des renforts insurgés sont arrivés à Villa Franca del Catillo, venant de Fresnedillas et de Navalagamella. La lutte dans ce secteur est particulièrement intense et aux premières heures de l'après-midi le combat se poursuivait farouchement, les chars de combats républicains commençaient à ouvrir une brèche dans le front adverse.

Sur Villanueva del Pardillo, la pression des insurgés continue à s'exercer mais avec moins d'intensité. Les renforts sur lesquels ils comptaient ne pouvant arriver grâce à l'action incessante de l'aviation républicaine.

Dans le secteur de Cesena, les forces républicaines ont conquis des positions d'une grande importance stratégique et les insurgés ont commencé à effectuer un mouvement de repli.

Échec d'une attaque loyale sur le Front de Léon

Léon, 16. — D'un des envoyés spéciaux d'Havas : Les positions nationalistes du Pena Salgada ont été à nouveau attaquées hier par les asturiens, ces positions dominent toute la poche gouvernementale au sud-ouest d'Oviedo. Les miliciens, après une intense préparation d'artillerie, tentèrent vainement de s'infiltrer dans les défilés menant au sommet. Les nationaux, par une pluie de torpilles à ailettes jonchèrent de morts et de blessés gouvernementaux les pentes du Pena Salgada.

Une offensive gouvernementale sur le front de Saragosse

Saragosse, 16. — On donne des détails sur la poussée républicaine sur Albarracin. On s'est battu farouchement sur cette ligne, sans que les gouvernementaux aient dû atteindre les premières maisons de la vieille cité historique, tenue par quelques fantassins et des requêtes carlistes.

Les républicains avaient concentré là, plus de douze mille hommes venus de Guadalajara et de Cuenca.

Des centaines d'obus tombèrent sur la ville, rien que la chapelle de la Vierge de Pilar, à la cathédrale, reçut 64 obus.

Dès l'aube, hier matin, après une préparation d'artillerie, des soldats de Franco, l'infanterie du 5e corps se lança à l'assaut des tranchées républicaines, qui furent emportées. Les défenseurs d'Albarracin furent ainsi dégagés et sauvés.

Le gros des forces nationales fit son entrée dans Albarracin. On a ramassé plus de cinq cents cadavres républicains et plus de mille blessés ennemis abandonnés par les leurs ont été conduits aux postes de secours. Un matériel important et des munitions ont été ainsi récupérés par le 5e corps.

LE CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Sur la proposition du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le Conseil a promu au grade de grand-croix de la Légion d'honneur le général de division de Barescut, du cadre de réserve, et au grade de grand-officier, le général de division Bauby et le général de brigade Letrabe, du cadre de réserve.

Nomination dans l'armée

Le Conseil des ministres a également nommé au commandement de la 3e région le général de division Frère, commandant la 11e division.

Mouvement judiciaire

Sur la proposition du garde des Sceaux, le président de la République a signé le mouvement judiciaire suivant : M. Paul Marter, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé premier président honoraire de la Cour de cassation.

Sont nommés à la date du 2 octobre 1937 ; premier président de la Cour de cassation, M. Fremicourt, procureur général près la Cour de cassation, en remplacement de M. Matter.

Procureur général près la Cour de cassation ; président de la chambre à la Cour de cassation, M. Pilon, conseiller à ladite Cour, en remplacement de M. Bricout, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé premier président honoraire à la Cour de cassation.

Conseillers à la Cour de cassation : M. Tanon, président de Chambre à la Cour d'appel de Paris en remplacement de M. Paillie, nommé procureur général ; M. Pittié, président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Pilon; M. Laronze, avocat général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Landry, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire à la Cour de cassation ; M. Lamothe, avocat général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Roux, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire à la Cour de cassation ; M Lecour, avocat général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Saillard, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire à la Cour de cassation.

M. Brouchot, directeur du personnel au ministère de la Justice, est nommé, à compter du 16 juillet 1937, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Girard, nommé conseiller à la Cour de cassation ; M. Filiaire, procureur général à Bourges, est nommé directeur du personnel au ministère de la Justice.

Sont nommés : Premier président à Colmar, M. Monnier, président de chambre à Colmar ; **premier président à Douai, sur sa demande, M. Boudry, premier président à Limoges** ; premier président à Limoges, M. Caivet, procureur de la République à Pontoise ; premier président à Poitiers, M. Grimaud, premier président à Rouen ; M. Chaussade, président du Tribunal de Versailles.

Sont nommés : Premier président à Bordeaux, M. Jammet, procureur de la République à Strasbourg ; à Rennes, M. Peyre, vice-président de la Cour de Paris; à Orléans, M. Sée, substitut du procureur général à Paris ; à Bourges, M. Ribeyre, procureur-adjoint à Paris ; à Rabat, M. Hubert, procureur de la République à Casablanca.

La position de la France devant le Plan Britannique

Le Conseil des ministres n'a duré qu'une heure et demie.

Après avoir ratifié les propositions des ministres pour les hautes promotions dans la Légion d'honneur, le Conseil a entendu l'exposé de M. Yvon Delbos sur la position que la France prendra aujourd'hui à Londres, concernant le plan britannique. Le Conseil des ministres a approuvé les instructions données par le ministres des Affaires étrangères à M. Corbin, instructions d'ailleurs conformes à celles déjà précédemment envoyées au quai d'Orsay.

La grève de l'hôtellerie

M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil recevra à la fin de l'après-midi, les délégués de la C.G.T. et les délégués patronaux de l'Hôtellerie.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
le tirage de la 7e Série
aura lieu le Samedi 24 Juillet
à MÉZIÈRES CHARLEVILLE
9009

LE TRAVAIL A REPRIS DANS L'HOTELLERIE A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Cependant, bon nombre de grévistes ont été licenciés

On sait que la grève de l'hôtellerie a été éphemère. Si un ordre du jour pris jeudi soir par les grévistes a décidé la reprise du travail, il s'est trouvé qu'hier matin bon nombre d'entre eux n'ont pu reprendre leur travail dans l'établissement qui les occupait auparavant. Certains patrons ont purement et simplement licenciés certains grévistes.

On a craint un moment, au cours de l'après-midi, une manifestation organisée par les « licenciés » mais les établissements qui devaient faire l'objet de cette manifestation de protestation ont été sérieusement gardés par les forces de police et la journée s'est écoulée sans le moindre incident.

Une mise au point du Syndicat Professionnel des C. H. R.

Sur le caractère du litige qui existe dans l'industrie hôtelière lilloise, nous recevons le communiqué suivant :

« L'étude du contrat collectif a commencé en mars dernier, la discussion des 52 articles s'est poursuivie jusqu'en juillet au cours de plus de 15 réunions, l'ensemble a donné lieu à une réunion de conciliation, à un arbitrage réglant la question des salaires et enfin par la signature d'un protocole devant M. le Préfet du Nord, le 9 juillet à une heure du matin.

» Le mardi 13 juillet à midi, la délégation patronale signait les dix exemplaires de l'accord définitif, laissant à la délégation des employés le soin d'apposer les leurs.

» La délégation des employés a signé ce contrat collectif le 16 juillet, et la prise d'effet du contrat est postérieure au 14 juillet.

» Le 14 juillet au matin, un certain nombre d'employés de l'industrie hôtelière ne se sont pas présentés au travail, environ 180 sur plus de 1.500 que comporte l'ensemble des personnes employées dans les cafés, hôtels et restaurants de Lille et ses cantons.

» Quelques établissements ont été plus particulièrement touchés par ces abandons de postes, ils ont signifié immédiatement aux intéressés l'état de brusque rupture de contrat de travail, qui est le fait qu'il faut retenir si l'on considère que toutes les questions de préavis ont été réglées par l'arbitrage de MM. Salembier et Goudaert, sur lequel délégations patronales et employés sont d'accord, en conséquence tous ces employés, par leur propre fait, ne faisaient plus partie des établissements mentionnés plus haut à la date du 14 juillet au matin ».

239 ARRESTATIONS ont été opérées à Paris depuis le début de la grève

Paris, 16. — Depuis le début de la grève dans l'Hôtellerie, 239 arrestations ont été opérées. Quinze des individus arrêtés ont été envoyés au Dépôt pour délits divers.

Deux manifestants condamnés

Paris, 16. — La 17e Chambre correctionnelle siégeant en audience de flagrants délits a jugé cet après-midi, pour entraves à la liberté du travail, deux manifestants arrêtés hier au cours des incidents qui se sont produits pendant la grève des garçons de café aux Champs-Elysées. Albert Guérin, garçon de café, a été condamné à 25 fr. d'amende avec sursis ; Marcel Delivet, déjà condamné, a été condamné cette fois à 50 fr. d'amende sans sursis.

A Lyon, l'ordre de grève n'a pas été voté

Lyon, 16 — A l'issue de deux réunions tenues très tard dans la nuit par les travailleurs des hôtels, cafés et restaurants, un ordre du jour a été voté, approuvant l'action menée pour le rajustement des salaires ainsi que l'action pour la semaine de cinq jours.

Le syndicat prévient tous les corporants de ne pas se présenter dans les deux cafés fermés depuis hier et dont les patrons veulent renouveler leur personnel.

L'ordre de grève générale n'a pas été voté. Les cafés, à l'exception des deux grands établissements en question, ont ouvert leurs portes. Aucun incident n'est à signaler.

La grève des conducteurs de tracteurs se poursuit dans notre région

La grève des employés de la C. G. T. V. N. (Compagnie Générale de Traction sur les voies navigables) se poursuit dans le calme.

L'arrêt de la navigation est complet ; les bateliers qui ne possèdent pas de moyen de propulsion s'opposant à ce que les automoteurs leur fassent concurrence, en poursuivant leur route. Nulle part on ne signale d'incident.

Samedi, à 11 heures, MM. Lalouette et Porreye, délégués du Syndicat de la Batellerie Artisanale du Nord, seront reçus au ministère des Travaux Publics.

Les barrages qui avaient été établis à **Dorignies** ont été rompus vendredi matin.

La grève des Mineurs des fosses 8 et 13 de Lens est terminée

Nous avons signalé hier que les ouvriers de la fosse 8 des **Mines de Lens**, à **Vendin-le-Vieil**, et ceux de la fosse 13, à **Hulluch**, étaient entrés en grève au nombre de quinze cents environ pour les effectifs des trois postes.

Nous avons indiqué que le syndicat du Pas-de-Calais avait invité les ouvriers à reprendre le travail et à déclancher l'arbitrage obligatoire prévu par la loi.

Les ouvriers ont repris le travail hier matin. Il n'y eut aucune défection.

Le Syndicat des Mineurs a adressé une demande d'arbitrage à la Préfecture sur l'article 6 de la convention du 9 juin 1936, relatif à la suppression du chronométrage.

UNE NOUVELLE GRÈVE DE LA BATELLERIE SUCCÈDE A CELLE QUI PRIT FIN HIER

Les artisans mariniers des automoteurs ont établi des barrages sur la Seine et l'Oise

Paris, 16. — Une seconde grève de la batellerie vient de succéder à la première, qui a pris fin ce matin, à 7 h.

Pour protester contre la loi de 40 h., les artisans-mariniers des automoteurs ont établi divers barrages sur la Seine et l'Oise. Cette manifestation doit prendre fin ce soir.

Un barrage près de Reims

Reims, 16. — Les mariniers ont établi un barrage de péniches à l'écluse de Couvrot. Les mariniers artisans n'ayant pu continuer leur route ont élevé une vive protestation contre cette atteinte à la liberté du travail. La consigne de grève est suivie partiellement à Reims et dans la région, où trente péniches séjournent dans le port.

QUELQUES BARRAGES ONT ÉTÉ ROMPUS DANS LA RÉGION DE DOUAI

UNE DÉLÉGATION DES BATELIERS ARTISANS SERA REÇUE A PARIS AUJOURD'HUI

Les barrages qui avaient été établis dans la région douaisienne et plus précisément à Dorignies et au rivage Gayant ont été rompus hier matin.

Une délégation du Syndicat des Bateliers Artisans qui subissent la grève, mais ne la font pas, sera reçue aujourd'hui au Ministère des Travaux publics, vers 11 heures Cette délégation sera conduite par MM. Télesphore Lalouette, secrétaire du Syndicat, et Maurice Porreye, de l'Union Départementale.

Situation inchangée dans la région de Cambrai - Saint-Quentin

La grève des ouvriers de la C.G.T.V.N. et des bateliers dans la région de **Cambrai-Saint-Quentin** ne connait pas de changement. Le barrage en travers du canal, au Bassin-Rond d'Estrun, existe toujours et un autre, formé de trois péniches, a été établi en direction de Cambrai. Dans la traversée de cette ville, deux péniches empêchent l'accès de l'écluse de Cantimpré.

La situation est calme et aucune circulation ne se produit sur les voies navigables de cette région.

En ce qui concerne les conducteurs de tracteurs, une réunion est prévue pour aujourd'hui à Paris, en vue de discuter sur les bases d'un accord.

Il est donc permis d'espérer que de ces conversations sortiront les bases d'une entente qui permette la reprise de l'activité sur les voies navigables.

LA FIN D'UN CONFLIT DOUANIER FRANCO-BELGE

LA COMMUNICATION ENTRE LES DEUX PAYS PAR LA ROUTE ROISIN-LA FLAMENGRIE EST RÉTABLIE

Il y a un peu plus d'un an que la grand'route joignant la localité belge **Roisin** au territoire français en passant **par La Flamengrie**, était fermée à la circulation des véhiules qui devaient effectuer un détour de 5 à 6 kilomètres pour sortir d'un pays et entrer dans l'autre. Au surplus, aucune indication avertissant les usagers de la route de l'interdiction de passage ; il y eut de nombreux procès-verbaux de l'un et de l'autre côté de la frontière. C'est l'Administration des douanes belges qui avait créé la situation en supprimant son poste de la Marlière à Roisin, interdisant ainsi l'entrée en Belgique des véhicules venant de France ; par réciprocité la France empêchait l'entrée chez elle des véhicules belges par la route de Roisin-La Flamengrie.

De nombreuses intervention se sont produites afin d'obtenir le rétablissement de l'ancienne situation, un préjudice considérable étant occasionné non seulement aux frontaliers mais aussi à de nombreux propriétaires d'autos et autres véhicules. L'Administration de Roisin s'engagea même à voter un crédit de 10.000 fr. pour la construction d'une aubette au lieudit « la Chapelle du Français » afin d'y abriter le corps de garde douanier belge. D'autre part on parvint à établir en compulsant de vieilles archives que la chaussée interdite avait été de tous temps une grande voie de communication.

L'Administration des douanes qui avait justifié la mesure prise en déclarant que le passage en franchise des véhicules nécessitait une surveillance trop délicate a finalement consenti à créer un nouveau bureau à « la Chapelle du Français ». La communication libre entre la Belgique et la France par la route Roisin-La Flamengrie a pu en conséquence être rétablie vendredi.

SPORTIFS,
LISEZ LE SAMEDI
LES SPORTS DU NORD
le plus complet
des régionaux sportifs
30 centimes

LE CRIME DE VIMY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On eut bientôt l'assurance que la jeune fille avait été atteinte d'un coup de couteau porté de bas en haut sous le sein droit. Puis on ne découvrit au crâne qu'une fissure légère sans grande importance. Ailleurs, aucune trace de coup. C'est le coup de couteau qui fut mortel. A l'entrée, une plaie de trois centimètres au poumon ; à six centimètres, à l'extrémité de la pointe de l'arme, une coupure de sept centimètres. Ceci permet de dire que l'arme a été manœuvrée dans la plaie. L'hémorragie fut lente et la petite Rachel eut une agonie longue et douloureuse. C'est probablement au cours de celle-ci qu'elle se raidit, qu'elle fit des gestes de crispation et de lutte contre la mort. Tout ceci découle des déclarations faites par le médecin légiste aux enquêteurs de la deuxième brigade mobile, dont nous avons donné les noms et auxquels s'était joint leur chef, M. Fressard, commissaire divisionnaire.

Selon l'avis du docteur Brassart, le coup aurait pu être donné par un individu placé près de la jeune fille, à côté, alors que tous deux avançaient, l'un contre l'autre et même, l'homme plus grand la tenant, peut-être par la taille, peut-être aussi par le cou. Le couteau dans la main droite, le meurtrier frappa à la hauteur du sein droit. La jeune fille succomba à une hémorragie interne moins abondante qu'une hémorragie externe et alla tomber dans le trou d'obus où on découvrit son cadavre à demi-vêtu.

Voilà, selon le médecin légiste et la thèse des enquêteurs, comment le drame se serait déroulé, selon toute vraisemblance.

Dans ces conditions, toute attaque, toute agression doivent être écartées, d'autant plus que la malheureuse n'a pas été souillée.

C'est donc dans un autre sens que l'enquête devait être menée. Les inspecteurs de la deuxième brigade mobile se

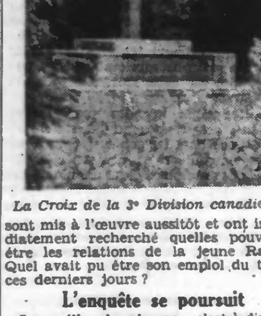

La Croix de la 3e Division canadienne

sont mis à l'œuvre aussitôt et ont immédiatement recherché quelles pouvaient être les relations de la jeune Rachel. Quel avait pu être son emploi du temps ces derniers jours ?

L'enquête se poursuit

La veille du drame, c'est-à-dire le 14 juillet, la jeune Rachel s'était rendue à son travail à la buvette de M. Georges Stubbs, comme d'habitude. Elle avait quitté l'établissement à 19 h. 30. A quelle heure revint-elle chez elle ? A 21 h. 30, diront les parents. Qu'a-t-elle fait, si l'on décompte le temps du trajet ?... Il y a un trou d'une bonne heure que les parents ne peuvent expliquer. A-t-elle rencontré quelqu'un ? On ne le sait encore mais c'est fort possible. Qui ?

Le soir, la jeune Rachel est allée au bal du pays avec ses parents. Elle a dansé avec des jeunes gens de son âge. Est-ce l'un d'eux, jaloux de dépit parce qu'elle dansa peut-être plus avec un autre qui l'a tuée ?

Lui donna-t-il un rendez-vous pour le lendemain matin et avoir une explication ?

Les résultats de l'enquête rapidement menée par les inspecteurs de la mobile donnent corps à cette hypothèse. Car on a pu retrouver tous ceux qui passèrent sur la route du monument canadien ce matin tragique et sanglant. Sauf toutefois un cycliste qui emprunta ce chemin entre 8 h. 15 et 8 h. 30, en face de la croix de pierre de la troisième division et qui est prié de se faire connaitre d'urgence à la gendarmerie. Il est assuré de la plus parfaite discrétion.

Nous avons dit que M. Gaston Dubois, cantonnier, qui passa à bicyclette vers 8 h. 20, avait entendu des cris. Il était descendu de bicyclette, il était revenu sur ses pas mais, comme il n'entendit plus rien, il continua son chemin.

M. Gaston Dubois avait vu un individu assis dans l'herbe ou paraissant occupé à en cueillir. L'homme s'est fait connaître.

Il s'agit d'un habitant d'**Eleu** qui était venu le matin avec sa femme pour lâcher des pigeons. Lui aussi a entendu des cris provenant du bois de la Folie, à la même heure. Cela lui est d'autant plus facile de la fixer qu'il a lâché un pigeon à 8 h. 20, puis un panier de plusieurs autres quelques minutes plus tard.

Un rendez vous ?

On sait aussi qu'un motocycliste est passé à huit heures moins cinq et qu'il a vu un homme paraissant attendre quelqu'un, près de la croix de pierre dont nous avons situé l'emplacement, près de l'endroit où le cadavre a été découvert. L'homme ne fut pas vu par un cycliste qui suivait le motocycliste. C'est donc qu'attendant quelqu'un, il pénétra dans le bois pour ne pas attirer l'attention.

L'heure du crime étant approximativement fixée, on peut s'étonner que la jeune fille n'a pas été dépassée par d'autres cyclistes qui se rendaient à leur travail et que les enquêteurs ont entendus. Aucun d'eux n'a vu Rachel Renard.

Alors, on peut penser qu'elle s'était rendue à travers bois pour aller au rendez-vous. Tout cela n'a pas échappé à l'attention des enquêteurs, qui sont de plus en plus persuadés que la jeune fille n'a pas continué son chemin sur la route canadienne, mais qu'elle s'est enfoncée sous bois.

A la recherche du manteau et du sac à provisions

On n'a pas non plus retrouvé son manteau, son sac à provision et son sac à main. Elle a pu déposer tous ces objets dans un endroit que l'on recherche — plus de quarante gendarmes sont occupés à des fouilles dans le bois — et ainsi être rendue plus libre dans ses mouvements pour discuter avec celui qui devait l'assassiner lâchement. Naturellement, on est encore dans le domaine des suppositions, mais il faut avouer que c'est plausible. Alors l'enquête doit être circonscrite et elle l'est en fait, car les enquêteurs cherchent sur place l'auteur du drame. Il ne peut plus courir bien loin.

A. T.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 17 Juillet 1937. Soleil : Lever, 4 h. 06 ; coucher, 19 h. 46 ; Lune : Lever, 14 h. 12 ; coucher, 23 h. 48. Saint du Jour : Saint Alexis.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 16 juillet à 17 h. 30: Baromètre : 762 mm. 3 ; hausse ; 6 mm. 1 le matin, à 8 h. ; Thermomètre ; Fronde : 18.8 ; Minima : 14.2 ; Maxima : 17.0 ; Etat hygrométrique : 94 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin, à 8 h. : 4 mm. 4 ; Direction du vent : O.-S.-O. ; Force faible; Direction des nuages : O.-S.-O. ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui ; Frais ; Assez beau.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

17 Juillet

1429. Jeanne d'Arc, ayant chassé les Anglais d'Orléans, arrive à Reims avec son armée et y fait sacrer le roi Charles VII, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Elle se tenait près de lui, son étendard à la main, en proclamant fièrement : « Il était à la peine, il doit être à l'honneur ».

1676. La marquise de Brinvilliers, alliée à des familles très puissantes, condamnée à mort pour avoir empoisonné son père, ses deux frères et sa sœur, est décapitée, puis brûlée sur la place de Grève à Paris.

1691. Mort de Louvois, ministre français de la Guerre, l'un des plus grands « commis » de Louis XIV. C'est à lui que la France dut la transformation de son armée.

1793. Exécution de Charlotte Corday, parente du grand Corneille, qui, de Caen, s'était rendue à Paris pour assassiner Marat.

1894. Mort du poète français Leconte de Lisle, considéré comme le chef de l'Ecole parnassienne. Ses vers un peu froids atteignent souvent à une superbe majesté.

1935. Le gouvernement de M. Pierre Laval présente à la signature du Président de la République un certain nombre de décrets-lois en vue d'assurer le redressement financier du pays.

NAISSANCE. — Madame et Monsieur André **CARPENTIER**, de **LENS**, ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fils André-Pierre-Fidèle

UNE RÉUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'U. D. DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD, A LILLE

La C. A. de l'U. D. du Nord, réunie à Lille le 15 juillet, a procédé à un examen sérieux de la situation des grèves et des arbitrages en cours, duquel il résulte :

« Que de nombreux arbitrages ont été réalisés ces derniers temps, soit par sentences communes des arbitres ouvriers et patronaux, soit par des surarbitres.

» L'U.D. du Nord a participé en particulier aux arbitrages suivants : Cuirs et Peaux, Employés de **Roubaix**, Habillement de **Roubaix**, Métaux de **Dunkerque**, de **Lille**, de **Valenciennes**, de la Vallée de la Sambre, des Brasseries de **Valenciennes**, de la Métallurgie d'**Auby**, des Dockers de **Dunkerque**, des ouvriers de **Quiévrechain**, etc.. etc...

» D'autres arbitrages sont en cours et à ce sujet, la C.A. a pris des dispositions pour informer le plus rapidement possible tous les syndicats des travaux de la Commission départementale de conciliation et des résultats obtenus par voie d'arbitrage.

» Elle a enregistré l'importance de plus en plus grande de la Commission de conciliation, laquelle siège deux fois par semaine avec, chaque fois, quatre et cinq conflits collectifs à son ordre du jour

» Par ailleurs, l'Union départementale a enregistré avec la plus vive indignation les provocations fascistes et policières dans certaines grèves ou manifestations à **Merville**, provocations à **Bousies**, **Lille**, etc...

» L'Union départementale interviendra énergiquement près des pouvoirs publics pour que cesse cet état de choses.

» La C.A. de l'U.D. a pris ensuite les dispositions nécessaires à un fonctionnement parfait du bureau récemment élargi. Elle a désigné nommément les secrétaires en procédant à la répartition des tâches particulières qui incomberont à chacun d'eux.

» Un large débat s'est ensuite déroulé sur la situation de la Maison de repos de **Petite-Synthe**, laquelle appartient à la Caisse d'assurances sociales « Le Travail ».

» La C. A., unanime dans son appréciation de la beauté de cette œuvre et du rôle considérable qu'elle est appelée à jouer en faveur des travailleurs de notre département, a étudié les mesures à prendre pour soutenir cette œuvre de solidarité humaine.

» L'U.D. du Nord a tenu à rappeler l'œuvre de Petite-Synthe qui, en outre de sa tâche normale, qui est d'apporter aux enfants et femmes des assurés sociaux les soins nécessaires à leur rétablissement, héberge depuis plusieurs mois une centaine d'enfants espagnols innocentes victimes de la barbarie de Franco.

» Décision a été prise par l'U. D. d'aider de toutes ses forces le comité d'hébergement dans son œuvre d'assistance à l'égard des petits malheureux espagnols.

» Cette aide se manifestera sous la forme d'une tombola monstre par laquelle les syndicats du département doivent se considérer d'ores et déjà mobilisés.

» C'est avec une vive satisfaction qu'on peut enregistrer l'initiative du syndicat textile de Lille, lequel a décidé d'habiller tous les petits protégés de l'œuvre de Petite-Synthe ; cependant la C.A. demande aux organisations qui s'apprêtent elles aussi à parciper à cette œuvre de solidarité de tendre particulièrement tous les efforts pour la réussite de la tombola.

» Des instructions seront données en temps utile à tous les syndicats pour leur indiquer comment l'U.D. envisage la réussite de cette opération.

» Réponse favorable a été donnée à la demande des organisations sportives ouvrières de la région d'**Aulnoye**, qui demande la participation de l'U.D. Le camarade Charles Bourneton a été désigné pour représenter l'U. D. aux festivités prévues. Le camarade Georges Dumoulin a été ensuite désigné pour représenter l'Union départementale au Congrès du Syndicat des Mineurs d'Anzin. Les camarades Porreye et Bourneton ont été désignés pour représenter l'Union départementale à une réunion qui doit se tenir à **Dunkerque** le 21 courant, pour essayer de résoudre le conflit qui sépare le Cartel des services publics de cette ville avec la municipalité. Les camarades Bourneton, Salembier et Porreye ont été, en outre, désignés pour accomplir dans le **Cambrésis** une série de réunions de propagande chez les travailleurs de l'agriculture.

» En résumé, cette réunion de la C.A. de l'U. D. a fait un tour d'horizon sérieux de la situation syndicale dans le département et pris toutes les mesures nécessaires pour faire face aux tâches que cette situation lui impose.— Pour l'Union départementale, les secrétaires : Georges Dumoulin, Ch. Bourneton, Maurice Porreye, A. Salembier, Martha Desrumaux. »

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX